

**Rapport de la COFIN sur le préavis 11-2012 concernant
la mise en place d'un transport collectif et l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte des
zones industrielles «La Veyre et Rio Gredon».**

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie dans le carnotzet de la Maison de Commune le 3 septembre 2012 à 19h00.

Présents: Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Eric Rochat, Vice-président
 Monsieur Stéphane Jaquet, rapporteur
 Madame Marie-France Vouilloz Burnier
 Madame Monica Simonet
 Monsieur Léonardo Pescante
 Monsieur Jacques Laurent

Monsieur Alain Bovay, municipal responsable des finances et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, ont assisté à la première partie de la séance et fourni de précieuses indications aux commissaires qui tiennent à leur témoigner leur reconnaissance pour la qualité des renseignements et le temps consacré.

Le syndic, municipal responsable des finances, présente le projet, soit le développement de la ligne existante VMCV no 202 pour relier la zone artisanale/industrielle de la Commune à la gare de Vevey et rappelle les points essentiels du projet, soit:

- investissement de CHF 300'000 à charge de la Commune pour la construction des 7 arrêts de bus prévus,
- budget de fonctionnement d'environ CHF 308'000 par an à charge de la Commune. Le budget est réduit d'environ CHF 60'000 par rapport au préavis en raison du nouveau tarif au km des VMCV qui est réduit à CHF 7.80/km. MM Bovay et Roulet expliquent que le budget d'exploitation ferait partie intégrante des mêmes dépenses thématiques que l'entretien des routes. Le poste entretien des routes devrait donc être réduit d'autant,
- c'est un choix politique de la Commune d'avoir une zone artisanale/industrielle qui représente actuellement environ 1'500 places de travail et également des rentrées fiscales, c'est dès lors une nécessité de créer cette ligne pour la cohérence de la zone et au regard des rentrées fiscales générées.

Il s'ensuit diverses discussions et de nombreuses questions sont soulevées dont il ressort notamment que:

- il n'y a pas eu d'étude de marchés pour déterminer l'intérêt des usagers potentiels (entreprises et employés de la zone artisanale/industrielle) pour cette ligne,
- fréquence arrêtée à 15 minutes pour assurer une certaine fréquentation ce qui paraît légitime pour en faire une utilisation sans planification ou consultation d'horaire, mais cette fréquence est-elle nécessaire aux heures creuses, de même, est-il nécessaire d'assurer la ligne et de desservir la zone industrielle le soir et les week-ends?
- la ligne ne permet pas de relier la zone artisanale/industrielle au village et à la ligne de train existante, ce qui ne permet pas de relier directement l'axe Vevey – Blonay à la zone

artisanale/industrielle; la question se pose dès lors de savoir quelle est l'utilité de cette ligne pour les habitants de la Commune, qui devraient la financer sans réel usage ou avantage pour eux.

- Les budgets d'investissement et d'exploitation semblent réalistes.

MM Bovay et Roulet se retirent suite à ces discussions et la Commission des finances délibère longuement sur le sujet et relève que

- le but du projet n'est pas clair et n'est pas adressé en matière de public cible car aucune étude de marché n'a été effectuée. Par ailleurs, une autre catégorie d'utilisateurs potentiels, à savoir les habitants/travailleurs de Saint-Légier (accessoirement Blonay) ne sont pas du tout visés car ils ne peuvent pas se rendre dans la Zone industrielle au moyen de cette ligne,
- le projet, s'il est certainement défendable et nécessaire, pêche par sa non-fonctionnalité pour les habitants de Saint-Légier en raison notamment du manque d'interactions de la ligne avec le village et la ligne des CEV,
- le budget de fonctionnement amputerait de manière significative le budget d'entretien des routes de CHF 300'000 par an (environ 1/3 du budget),
- l'investissement initial aussi bien que le budget de fonctionnement constituent des dépenses importantes, alors qu'en raison des investissements très importants à venir et du plafond d'endettement, des mesures d'économie sont à prévoir; au vu des points énoncés ci-avant, cet investissement n'apparaît donc pas comme prioritaire.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède et après délibérations, convaincue du caractère non urgent, non prioritaire et non nécessaire de cette ligne telle qu'elle est prévue et surtout face aux importants investissements à venir et aux mesures d'économie à entreprendre, **la COFIN, à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de rejeter et refuser les conclusions du préavis no 11-2012, à savoir:**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.-;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire;
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Pour la COFIN:

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet